Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260429-DCM2026_04_05-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 28 AVRIL 2026. N°2026-04-05

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	14
Votants	19

Le mardi 28 avril 2026 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 24 avril 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Virginie BEGOC, ayant donné pouvoir à Madame Danielle RICHARD, Monsieur Benoît CAILLART, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Madame Lucie BABAULT-HANSEN, ayant donné pouvoir à Madame Lory FAHRNER ; Monsieur Janick PALLIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Maxime CADOUR, Madame Virginie COLLIOU, ayant donné pouvoir à Madame Morgane LAOT.

Madame Lory FAHRNER a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

BUDGET PRIMITIF 2026 – COMMUNE DE SAINT-PABU

Monsieur le Maire présente un projet de budget comportant des recettes et des dépenses à effectuer pour le budget primitif de la commune de Saint-Pabu – Exercice 2026.
La proposition de budget primitif pour 2026 a été transmise aux conseillers municipaux le 15 avril 2026.

Le Conseil arrête les sommes portées à la colonne « votes » du budget, les prévisions de recettes, le montant des dépenses à opérer pour le budget primitif 2026, par chapitre, et la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Section de fonctionnement

- Recettes 2 231 682,13 €
- Dépenses 2 231 682,13 €

Section d'investissement

- Dépenses 985 778,13 €
- Recettes 985 778,13 €

Après en avoir délibéré, le vote a donné le résultat suivant :

- 15 voix pour et 4 voix contre de Madame Armelle JAOUEN, de Monsieur Hervé KERGUIDUFF, de Monsieur Jean-François LECLERC et de Monsieur Daniel QUEMENEUR

Monsieur Jean-François LECLERC explique les raisons de ce vote par ces élus du fait d'un budget d'investissement qu'ils jugent insuffisant pour accompagner des projets intéressants pour la commune, notamment l'aménagement de la rue du Bourg. Par ailleurs, ils considèrent insuffisant le montant prévu pour les études en vue de la réalisation d'un pôle santé dont l'hypothèse d'implantation leur parait aussi inopportune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 29 avril 2026
Le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT PABU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29830 (Finistère)

La secrétaire de séance,
Lory FAHRNER